

- 1. Les associations photographiques de la communauté des communes de la Porte de France (Fosses, Louvres et Marly la ville) organisent un salon, ouvert à tous, résidant en France ou l'étranger, à l'exception des photographes professionnels
- 2. Trois sections sont admises :
 - a. Thème N / B : Les mains (Noir et blanc)
 - b. Prix de Louvres : Les reflets (Couleur papier)
 - c. Prix de l'Ysieux : Thème libre (réservés aux jeunes de moins de 25 ans)
- 3. Les membres des Clubs organisateurs pourront participer sans possibilité ; de classement ou de prix.
- 4. Nombre de photos : 4 photos maximum par section / 20 par club.
- 5. Les auteurs de la section c seront répartis en 3 catégories :
 - a. Moins de 18 ans à ; la date du 1er janvier 2008
 - b. De 18 à 21 ans à la date du 1er janvier 2008
 - c. De 21 à 25 ans à la date du 1er janvier 2008.
- 6. Les photographies devront être d'un format minimum de 15 x 21 cm, et seront obligatoirement montés sur un support léger et rigide (à l'exception de sous-verre, cadre et attache métallique) de dimension 30 x40 cm. Chaque épreuve comportera au dos en lettres capitales : Nom, Prénom, adresse, titre de la photo et numéro d'ordre bordereau
- 7. Pour identifier les épreuves, la fiche d'inscription ci-jointe, devra être dû ;ment remplie. Les photographies et la fiche d'inscription devront parvenir à ; l'adresse suivante :

Club de l'Image et du Son / APAL

BP 28 95471 FOSSES CEDEX

- 8 Droits de participation : (Si les droits de sont pas acquittés, les épreuves ne seront ni jugées ni renvoyés) à l'ordre du

club de l'image et du son

- a. Pour les membres de la FPF, ils sont de 6 euro ; pour un envoi individuel et 11 euro ; par club
- b. sinon ils sont de 7 euro ; pour un envoi individuel et 12 euro ; par club
- 9. Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des épreuves confiées. Cependant, ils déclinent toute responsabilité ; en cas de perte, de vol ou de détérioration durant l'exposition ou l'acheminement des épreuves
- 10. Il appartient aux participants de s'assurer que les épreuves qu'ils présenteront ne seront pas susceptibles de donner lieu à des réclamations en dommages et intérêts. Pour des raisons de force majeure, le concours pourra être soit modifiée ;, soit reportée ; voire mê ;me annulée.
- 11. Le jury choisira les épreuves qui seront présentées à l'exposition, ses décisions seront sans appel
- 12. La reproduction des photos est autorisée, y compris sur internet sauf avis contraire notifié ; par écrit
- 13. Un catalogue sera envoyé à chaque participant, des vignettes < ; Photos exposées > seront jointes aux épreuves admises
- 14. Le fait d'envoyer des épreuves à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs

- 15. Calendrier
 - a. Date limite de réception : 27 octobre 2007
 - b. Jugement : 10 novembre 2007 à Fosses (3 Juges par catégorie)
 - c. Notification : 12 novembre (Joindre une enveloppe timbrée ou courriel)
 - d. Exposition : du 17 novembre au 2 décembre 2007 Espace Culturel Bernard DAGUE (Louvre)
 - i. Vernissage le 17 novembre
 - ii. Remise des prix le 2 décembre
 - e. Retour des épreuves et catalogues (à partir du) : 15 décembre 2007